RÉSOLIPO™

ACADÉMIE RÉSOLIPO

Politique d'accessibilité

Accueil des personnes en situation de handicap

Applicable à toutes les formations de l'Académie RésoLipo, à distance et en présentiel

VERSION 1.0 — NOVEMBRE 2026

Document destiné aux apprenants et au public

Nos formations doivent pouvoir être suivies par chaque professionnel, quelle que soit sa situation. Voici comment nous accueillons les personnes en situation de handicap, et comment demander un aménagement.

Notre engagement

Les formations de l'Académie RésoLipo se déroulent à distance, sur notre plateforme de formation et en visioconférence. Certaines comportent aussi une session en présentiel, notamment pour les exercices et évaluations pratiques. Notre démarche couvre donc l'accessibilité numérique et pédagogique (supports, rythme, échanges en direct, évaluations) et, pour le présentiel, l'accès aux lieux de formation et le déroulement des exercices pratiques.

Un aménagement compense une situation de handicap. Il ne modifie jamais les compétences attendues, notamment de sécurité, ni les critères de validation, qui restent les mêmes pour tous.

Votre interlocutrice

Toute demande d'aménagement est reçue par notre référente handicap. Elle échange avec vous, décide des aménagements avec l'équipe pédagogique et, si besoin, sollicite nos partenaires spécialisés.

Si vous rencontrez une difficulté pour utiliser notre site resolipo.com ou notre plateforme de formation, vous pouvez la lui signaler de la même façon.

Votre référente handicap — Anna Dehillote, joignable à admin@resolipo.com. Premier échange sous 5 jours ouvrés.

Comment demander un aménagement

Vous pouvez faire votre demande à tout moment, avant ou pendant la formation :

- lors de votre inscription, en répondant à la question « Avez-vous besoin d'un aménagement pour suivre cette formation ? » ;
- en écrivant à admin@resolipo.com ;
- en cours de formation, depuis la page d'accueil de votre parcours sur la plateforme ;
- pour une session en présentiel, si possible dès réception de votre convocation, envoyée au moins 30 jours avant la session, afin que nous ayons le temps d'organiser votre accueil.

> *Vous n'avez pas à préciser la nature de votre situation, et aucun justificatif ne vous est demandé. Nous partons de ce dont vous avez besoin pour suivre la formation, pas d'un diagnostic.*

Les sessions en présentiel

Nous privilégions des lieux de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite, et vérifions avec le lieu, avant chaque session, les conditions d'accès : entrée de plain-pied ou ascenseur, sanitaires adaptés, stationnement, desserte en transports en commun.

Votre convocation, envoyée au moins 30 jours avant la session, indique l'adresse du lieu et ses conditions d'accès. Si elles ne vous conviennent pas, dites-le-nous : nous cherchons une solution avec vous, sur ce lieu ou lors d'une autre session.

Les exercices pratiques

Certaines formations comportent des gestes ou une évaluation pratique supervisée. Nous pouvons en adapter les conditions de réalisation, comme la posture, le matériel, l'installation ou le temps. Les compétences de sécurité évaluées restent les mêmes pour tous.

Comment nous traitons votre demande

- **Nous enregistrons votre demande —** Le jour même, de façon confidentielle, sans noter la nature de votre situation.
- **Nous échangeons avec vous —** Sous 5 jours ouvrés, par téléphone ou en visioconférence, pour comprendre ce qui vous aiderait.
- **Nous étudions les aménagements possibles —** Avec l'équipe pédagogique et, selon le cas, l'équipe technique ou le lieu qui accueille la session. Si nos moyens ne suffisent pas, nous sollicitons nos partenaires, toujours avec votre accord.
- **Nous vous les confirmons par écrit —** Avant le début de la formation ou de la session en présentiel, ou sous 5 jours ouvrés si la demande intervient en cours de parcours.

- **Nous les mettons en place et faisons le point avec vous —** Nous vérifions qu'ils sont effectifs dès la première étape concernée, puis vous demandons en fin de formation s'ils vous ont convenu.

Exemples d'aménagements

Chaque situation est étudiée au cas par cas. Voici les réponses que nous pouvons mettre en place directement.

Difficulté d'audition	**Transcription écrite des leçons audio et vidéo, sous-titres, sous-titrage en direct ou prise de notes partagée pendant les temps en visioconférence, placement proche du formateur en présentiel.**
Difficulté de vision	**Supports compatibles avec un lecteur d'écran, documents en version texte, agrandissement des caractères, description orale des schémas.**
Difficulté motrice ou de manipulation	**Activités réalisables au clavier seul, temps allongé, pauses supplémentaires.**
Mobilité réduite, en présentiel	**Lieu accessible de plain-pied ou par ascenseur, place adaptée dans la salle, stationnement à proximité lorsque le lieu le permet, temps de déplacement prévu entre deux ateliers.**
Exercices et évaluations pratiques	**Adaptation de la posture, du matériel ou de l'installation, temps allongé, démonstration individuelle, sans modification des compétences de sécurité évaluées.**
Troubles de l'attention, de la lecture ou du langage écrit	**Temps majoré aux évaluations, consignes reformulées, supports aérés, séquences découpées.**
Fatigue, douleur chronique ou traitement contraignant	**Pauses supplémentaires, caméra facultative, étalement du parcours à distance, report d'une évaluation, possibilité de s'asseoir ou de changer de position pendant les sessions en présentiel.**
Situation de handicap psychique	**Échange préalable avec le formateur ou la formatrice, caméra facultative, point de contact identifié en cas de difficulté.**

Le temps majoré peut aller jusqu'à un tiers de temps supplémentaire aux évaluations écrites, sans modification des questions, des seuils de réussite ni des critères de validation. En présentiel, vous pouvez venir avec la personne qui vous accompagne habituellement ou avec votre chien guide ou d'assistance : prévenez-nous simplement pour que nous en informions le lieu.

Nos partenaires

Lorsqu'une situation demande une expertise ou des moyens que nous n'avons pas, nous nous appuyons, avec votre accord, sur les structures spécialisées.

Ressource Handicap Formation (Agefiph), Grand Est	**Appui à l'organisme de formation pour analyser une situation et trouver une solution de compensation.**
Agefiph	**Aides et services pour les personnes en situation de handicap du secteur privé, y compris les indépendants.**
FIPHFP	**Aides équivalentes pour les agents de la fonction publique.**
Cap emploi de votre département	**Accompagnement du parcours professionnel des personnes en situation de handicap.**
MDPH de votre département	**Reconnaissance de la situation de handicap et droits associés. Nous ne la saisissons jamais à votre place.**
Belgique, Suisse, Luxembourg	**Organismes nationaux équivalents, identifiés avec vous au cas par cas.**

Si la formation ne peut pas être adaptée

Si aucun aménagement ne permet de suivre la formation dans de bonnes conditions, nous vous l'expliquons par écrit, avec les raisons. Nous vous proposons les solutions identifiées : autre session ou autre lieu mieux adaptés, parcours en plusieurs temps, ou formation équivalente auprès d'un autre organisme. Nous vous indiquons aussi les interlocuteurs utiles selon votre situation.

L'obstacle rencontré est examiné lors de notre revue qualité annuelle, pour améliorer nos formations.

Confidentialité

- Nous ne notons jamais la nature de votre situation, seulement vos besoins et les aménagements retenus.
- Aucune information n'est transmise à l'équipe pédagogique, au lieu qui accueille une session, à un partenaire ou à un financeur sans votre accord. Le lieu ne reçoit que ce qui est nécessaire à votre accueil.
- L'accès à votre demande est limité à la référente handicap, à sa suppléance et à la Direction Générale de HPC.
- Ces informations sont conservées pendant trois ans, puis supprimées. Pour en savoir plus sur vos droits, consultez notre politique de confidentialité, sur le site resolipo.com.

Une question ?

Écrivez à notre référente handicap à admin@resolipo.com. Pour toute autre difficulté ou réclamation, la même adresse s'applique : nous accusons réception sous 2 jours ouvrés et répondons par écrit sous 15 jours.

Politique mise à jour en novembre 2026. Elle s'applique à toutes les formations de l'Académie RésoLipo, dispensées par Health Platform Company S.A.S.

© 2026 Health Platform Company S.A.S. Tous droits réservés. RésoLipo™ — RCS Nancy: 914 442 538.